

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt -six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents (12) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoints, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien (arrivé à 20h45), THERIAU Mickaël, NEEL Romain (arrivé à 20h45), FORET Emmanuel, HAVARD Jessica, GRANGER Nicolas

Absents excusés : FOUASSIER Solenne

Secrétaire de séance : FORET Emmanuel

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter les points n°9, 10 et 11. Aucune objection n'est formulée.

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 octobre 2021

Mme HAVARD signale une erreur d'orthographe au point n°4. Madame le Maire indique que celle-ci sera rectifiée. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

2 – Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Pour ce faire, 2 agents recenseurs vont être recrutés : Mme HOULBERT Lucie et M. GAUMER Sylvain. Le coordonnateur communal sera la secrétaire de mairie, Mme LAMI Maguy.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents, décident d'octroyer une indemnité brute de 985€ pour les agents recenseurs et 200 € pour les frais de déplacements et une indemnité brute de 350 € pour l'agent coordonnateur.

Délibération n° 2021-74 et 75

3- Achat bâtiment 2 Rue de Normandie

Le logement situé « 2 rue de Normandie » se retrouvant en vente, il est proposé au conseil de l'acquérir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal, décident d'acquérir le bâtiment situé « 2 rue de Normandie » d'une superficie de 107 m² pour la somme de 15 600 € net vendeur plus frais d'agence et frais de notaire et autorisent Mme Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier. Pour rappel, il avait été prévu au budget une somme pour une éventuelle acquisition de bâtiment dans le centre.

Délibération n°2021-76

4 – Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de Télécommunications

Madame le Maire propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021, selon le barème suivant :

- Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 55.05 € le km

Nous avons 23.82 kms sur la commune. Le montant de la redevance pour 2021 serait donc de 1311.29 € arrondi à 1311 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil autorisent Madame le Maire à solliciter cette redevance.

Délibération n°2021-77

5 – Révision des tarifs cantine au 1^{er} janvier 2022

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- 3.85 € pour un enfant au lieu de 3.75 € actuellement
- 5.50 € pour un adulte au lieu de 5.35 € actuellement

Cette augmentation est faite afin de s'aligner sur les tarifs de l'EHPAD sur une année civile.

Délibération n°2021-78

6 – Convention de fournitures de repas pour la restauration scolaire avec l'EHPAD pour 2022

Une convention a été établie avec l'EHPAD en 2021, concernant la fourniture de repas pour la restauration scolaire. Il est nécessaire de la reconduire pour 2022.

En 2021, le service était assuré moyennant le versement d'un prix de 6.50 € par repas enfant et 5.35 € par repas adulte.

Pour 2022, l'EHPAD applique les mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de reconduire la même convention pour l'année 2022 et autorise Madame le Maire à la signer

Délibération n°2021-79

Arrivée de M. LECOMTE Julien et M. NEEL Romain à 20h45.

7 – Provision pour créances douteuses

Mme le Maire explique que le trésorier sollicite le conseil municipal afin de constituer des provisions pour créances douteuses. Cette constitution est un gage de sincérité et de qualité comptable et est une procédure obligatoire.

On appelle « créances douteuses » les créances anciennes dont le recouvrement n'a pas été réalisé après l'envoi de l'avis des sommes à payer, de la lettre de relance, des actes de poursuites. Leur recouvrement devient donc douteux.

Il est donc demandé au conseil de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 25 % des soldes débiteurs des comptes concernés du comptable. A ce jour, les créances douteuses s'élèvent à 5296.25 €. La provision de 25% attendue est donc de 1325 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent l'obligation de provisionner les créances douteuses et de comptabiliser une dotation aux provisions à hauteur de 25% de ces créances.

Délibération n°2021-80

8 – Demande de subvention DETR – Construction de 2 pavillons Lotissement de Bellevue

Le conseil municipal a décidé la construction de 2 pavillons au lotissement de Bellevue et les permis de construire ont été déposés en octobre.

- Plan de financement prévisionnel :
 - L'estimation totale prévisionnelle est de 331 000 € HT
 - Subvention DETR (30 %) : 99 300 €
 - Financement commune : 231 700 € HT (financement à redéfinir)
 - Planning prévisionnel : début des travaux 1^{er} semestre 2022

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent à l'unanimité le plan de financement prévisionnel et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention DETR.

Délibération n°2021-81

9 – Demande de subvention pour une classe découverte

L'école publique de Gorron nous a transmis une demande de subvention dans le cadre de leur classe de neige de décembre 2021. Gorron est la seule école du secteur pour les élèves scolarisés en ULIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident d'octroyer une subvention par enfant en classe ULIS par année scolaire pour une classe découverte.

Le montant de 30 €/enfant en classe ULIS/année scolaire est voté à la majorité (une abstention).

Délibération n°2021 –82

10 – Sécurisation du bourg – travaux 2^{ème} phase

Madame le Maire présente au conseil les éléments donnés par Mayenne Ingénierie concernant l'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la RD 167 en direction d'Ambrières Les Vallées : un premier plan avec 3 ilots pour un montant de 60 000 € et un deuxième plan avec 4 ilots pour un montant de 70 000 €. A l'unanimité, le coût de ces projets est jugé trop élevé. Il va donc être étudié d'autres possibilités (marquages au sol, radar pédagogique).

Concernant la route de Couesmes, une étude va également être engagée en début d'année.

11 – Terrassement au logement 10 rue des Trois Vallées

Madame le Maire propose les 2 devis reçus pour ce chantier : Entreprise SALIN et entreprise COUSIN LECOMTE.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de votants = 12

Nb de voix pour l'entreprise SALIN = 11

Nb de voix pour l'entreprise COUSIN LECOMTE = 0

1 vote blanc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décident de retenir l'entreprise SALIN pour un montant de 3397.20 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Délibération n°2021-83

12 -Questions diverses

- Rappel des prochaines dates de réunion de conseil : vendredi 21 janvier à 20h
Vendredi 25 février à 20h
- Vœux du Maire : vendredi 14 janvier 2022 à 20h
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques : M. GRINENWALD et M. GOUSSIN se proposent pour mener l'étude sur ce dossier.
- DIA pour l'immeuble situé 3 rue des sentiers
- Une fenêtre a été changée au logement 10 rue des Trois Vallées car celle en place était trop abîmée pour être conservée.
- Vidange du plan d'eau ce week-end
- Contrat de prêt à usage mis en place avec M. Ludovic MORICEAU pour l'entretien du terrain derrière les logements communaux rue du Lavoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le secrétaire



Le Maire

